



Eviter annulation de mon permis probatoire

Par **Keita**, le **22/04/2008** à **16:12**

Bonjour,

Je vous contact parce que je me suis fait contrôler positif à l'alcool (0,52mg/L) le 13/04/08. Etant titulaire d'un permis probatoire à la suite de ma suspension (3 mois) je me verrai retirer 6 points, ie annulation de mon permis.

Il se trouve que j'étais censé récupérer mes 12 points en octobre de la même année, par conséquent j'aimerais savoir s'il était possible de retarder le retrait afin que cela se fasse sur 12 points, ainsi mon permis ne serait pas annulé.

J'aimerais aussi savoir s'il était possible de passer devant un tribunal car je trouve la sanction très lourde par rapport à l'infraction (0,02 au dessus du seuil limite..)

Merci d'avance pour votre réponse.